

## **Modalités d'accueil et de fonctionnement de l'école à partir du 18 mai 2020**

Les modalités présentées sont temporaires et risquent d'évoluer au fil des semaines.

### 1) Organisation générale:

- A partir du lundi 18 mai, les élèves de CM1 et CM2 reprendront à leur tour l'école. Seront également accueillis les élèves prioritaires dont les cours n'ont pas repris (soignants, fsi, service public d'enseignement, élèves décrocheurs, si possible élèves d'une même fratrie)  
A cette date, nous serons en capacité d'accueillir ces élèves de la façon suivante :

	Enseignant en présentiel
CM2	M Petitcunot
CM1 groupe 1	Mme Derroncourt - Mme David le vendredi
CM1 groupe 2	M Deyris - Mme Duval Mme Fauquembergue
Groupe élémentaire CP-CE1-CE2	Mme Laumonier Mme David le lundi
Groupe maternelle 1	Mme Pépin
Groupe maternelle 2	Mme Bocquet

Les élèves auront classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis, comme d'habitude.

En distanciel : Mme Fournier, Mme Sentune, Mme Dandre

L'évolution dans le temps concernant l'accueil des niveaux de classe sera communiquée au familles en temps et en heure afin de permettre l'inscription de leur enfant. Un temps de réunion est prévu en fin de deuxième semaine pour faire un bilan de ces premiers jours de classe.

### 1) Inscriptions :

L'inscription nécessite d'avoir lu et accepté les nouvelles modalités d'accueil. Les parents devront inscrire leur enfant pour une période de 2 semaines dans un premier temps. Une second temps d'inscription est envisagée

Une fiche d'inscription sera envoyée afin de finaliser les inscriptions. Un enfant non inscrit ne sera pas pris en charge. Il sera nécessaire de bien respecter les dates afin de ne pas perturber l'organisation mise en place par l'école et la mairie.

L'inscription engage les parents à mettre leur enfant à l'école pour toute la durée concernée.

Attention : cette reprise est sur la base du volontariat de la part des familles : l'enfant reprendra ou non le chemin de l'école. S'il revient à l'école, il sera pris en charge par des enseignants. Mais :

- si un enfant revient à l'école, c'est de manière assidue et régulière. Nous ne sommes pas sur le principe d'une école à la carte ou de garderie. Les parents s'engagent à mettre leur enfant tous les jours à l'école, sauf problème.

- Pour les enfants qui ne reviennent pas, l'instruction est OBLIGATOIRE, les parents s'engagent donc à poursuivre le travail à distance.

Pour information, les notions travaillées en présentiel seront identiques à celles proposées en distanciel. Le format/les supports eux, peuvent changer

Les horaires :

A partir du 18 mai, afin d'organiser les entrées et les sorties des élèves, dans le respect des gestes barrières, de la distanciation physique, nous allons mettre en place des horaires échelonnés en utilisant deux entrées de l'école : la barrière principale et la barrière menant à la garderie (de l'autre côté du bâtiment).

<b>Entrée du matin</b>	8h50/9h	9h/9h10
Barrière principale	Autres niveaux	
Barrière garderie	CM1	CM2
<b>Sortie du matin</b>	11h50/12h	12h/12h10
Barrière principale	Autres niveaux	
Barrière garderie	CM1	CM2
<b>Entrée de l'après-midi</b>	13h35/13h45	13h45/13h55
Barrière principale	Autres niveaux	
Barrière garderie	CM1	CM2
<b>Sortie de l'après-midi</b>	16h35/16h45	16h45/16h55
Barrière principale	Autres niveaux	
Barrière garderie	CM1	CM2

Il est demandé aux parents de bien respecter les horaires afin de ne pas perturber l'organisation des entrées et des sorties de l'école et d'éviter le brassage. L'entrée de l'école est interdite aux parents.

## 2) Rôle des parents :

La réussite de cette reprise passe par une importante collaboration entre l'école et les parents. Pour cela, vous aurez un rôle actif. **Voici ce que les parents auront à faire :**

- bien expliquer à son enfant le respect des gestes barrières et la distanciation physique d'un mètre à respecter partout, par tous.

Leur enfant devra être capable de se laver les mains seul, être autonome dans son passage aux toilettes, remettre ses chaussures ou vêtements seul. Les parents doivent habiller les enfants de façon à ce qu'ils puissent être le plus autonome possible....

- vérifier sa température avant le départ à l'école, si celui-ci présente de la température (au-dessus de 37,8 degrés) et/ou à des symptômes évocateurs (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...), ne pas envoyer l'enfant à l'école. De plus, si un cas suspect se présente dans votre entourage, l'enfant ne viendra pas à l'école.

- bien respecter les horaires

- laver les mains de l'enfant dès son retour à la maison

- faire passer son enfant aux toilettes, à la maison, avant son arrivée à l'école.

- respecter, vous, en tant que parents, la distanciation physique.

- Les fournitures scolaires et matériel scolaire seront fournis par l'école et resteront à l'école

fournir un paquet de mouchoirs en papier marqué du nom de l'enfant.

- Nous demandons également de fournir à leur enfant une gourde avec son nom au cas où il

aurait besoin de boire dans la journée.

#### **4) Fonctionnement:**

**Masque** : Chaque adulte en contact avec les élèves portera un masque.

Le port du masque chez les enfants n'est pas obligatoire, l'école n'en fournira donc pas. Il est proscrit en maternelle. Toutefois, pour les élèves élémentaires (du CP au CM2), si les parents souhaitent en donner à leur enfant, cela est possible mais il doit être porté dans des conditions satisfaisantes (il doit être bien réglé, propre, l'enfant ne doit pas y toucher ou jouer avec).

Un masque pédiatrique sera donné à un enfant uniquement en cas de symptôme à l'école. A cet effet, une pièce d'isolement COVID est prévue dans l'école.

**Le jour de la rentrée** : il sera consacré, en partie, à une information sur les gestes barrières, la distanciation physique, le sens de circulation dans l'école...

Dans les jours suivants, une information sur les différents microbes/ virus, leurs transmissions et la prévention est envisagée. Si besoin, la psychologue scolaire et/ou l'infirmière scolaire pourra intervenir et répondre aux questions des enfants.

**Lavage des mains** : avec du savon et utilisation de papier à usage unique (un approvisionnement régulier sera assuré par la mairie).

**Fréquence** : en arrivant à l'école, avant et après avoir été aux toilettes, avant et après chaque récréation, repas et à chaque fois que cela est nécessaire.

**Distanciation physique** : elle est de 1 mètre minimum et elle est à respecter en permanence, partout, par tous (à l'intérieur et à l'extérieur de l'école)

**Accueil des élèves** (les entrées et sorties de l'école) : Un adulte assurera l'accueil à la porte de l'école. Cet accueil se fera dans le respect des gestes barrières et de distanciation physique aux grilles d'entrée.

Un affichage sera mis en place afin d'organiser le flux de parents aux abords de l'école. Il est demandé de bien le respecter.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de rentrer dans l'école.

**Organisation des salles de classes** : dans le respect de la distanciation physique et des gestes barrières, les tables seront espacées d'un mètre. Les déplacements seront limités au strict minimum. Il n'y aura pas plus de 10 élèves par classe en maternelle, 15 en élémentaire (12 selon la taille de la classe). Aucun échange ou prêt de matériel ne sera possible. Les places seront nominatives.

**Circulation dans l'école** : il est impératif de limiter « le brassage des élèves » : mise en place d'un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation, afin que les élèves ne se croisent pas d'une classe à l'autre. Les passages aux toilettes seront surveillés par un adulte. Les principes de distanciation physique et le respect des gestes barrières y seront également respectés.

Les déplacements dans l'école seront limités et encadrés dans le respect de la distanciation physique.

**Sport** : il est demandé aux parents de mettre la tenue de sport dès le matin. Les activités sportives seront adaptées en respectant les principes de distanciation physique et le respect

des gestes barrières

**Récréation** : elles seront échelonnées, par classe, dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique. La cour est divisée en deux espaces par des barrières. Il n'y aura pas de jeux de ballons ou de jeux de contact. Nous allons proposer des jeux et des activités adaptés aux gestes barrière et à la distanciation. En cas de non respect des règles sanitaires, un rappel sera fait aux parents. Si la situation devait se poursuivre, il pourra être envisagé une exclusion temporaire.

Si un enfant ne respecte pas les gestes barrières volontairement, la famille sera prévenue, puis l'IEN.

**Nettoyage et désinfection** : Les salles de classe seront aérées systématiquement au moins 10 minutes avant la classe, à chaque récréation, à la pause du midi et le soir.

Une désinfection, plusieurs fois par jour, des tables et chaises, des poignées de porte, wc, robinets, lavabos... sera réalisée.

Le nettoyage des locaux sera réalisé tous les soirs.

**Restauration** : les repas seront pris dans le restaurant scolaire : les familles devront fournir un panier repas froid. L'utilisation du micro-onde et du frigo collectif est interdit.

Un lavage des mains sera réalisé avant et après le repas. Les tables et les chaises seront nettoyées après le repas.

Un rappel des gestes barrières sera réalisé avant chaque repas.

**Garderie du matin et du soir** : pour le moment, il n'y a pas de garderie du matin ni du soir

## **5) Procédure de gestion d'un cas suspect à l'école chez un élève**

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

- L'élève sera immédiatement isolé avec un masque dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- un appel aux parents sera immédiatement passé pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières. Si un parent ne revient pas rechercher son enfant, les services de secours seront sollicités .
- La pièce où l'enfant aura été isolé sera ensuite complètement désinfectée
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

### **Cas identifié : en cas de test positif chez un élève**

- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des

décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

- un nettoyage minutieux et une désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement, sera réalisé.
- une information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école, sera également réalisé.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

**En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :**

- l'adulte, comme l'élève, sera immédiatement isolé avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.
- Respect impératif des gestes barrières.
- consultation du médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- un nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps d'attente de quelques heures, sera réalisé.

**En cas de test positif chez un adulte :**

- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- une information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement, sera réalisée.
- un nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement, sera également réalisé.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui

**6) Modalités de communication école/famille :**

Les parents sont informés par le site internet de l'école et par mail. Les représentants de parents d'élèves relayent ces informations. Lorsqu'une famille ne se manifeste pas, l'école communique si besoin par téléphone. Le tableau d'affichage sera également utilisé.

Les parents s'engagent à regarder régulièrement les différents espaces de communication et de se manifester en cas de problème.

Nous comptons sur votre respect de ces modalités d'accueil pour le bien de tous.

Les représentants de la commune,  
des parents d'élèves et des enseignants

Vu le :

Signature :